

LES DENIERS PUBLICS

Dans une récente gazette la minorité tire à boulets rouges sur le budget. Pour analyser les dépenses de la collectivité l'opposition compare les consommations avec celles d'une maison individuelle. Forcément tout lui paraît démesuré.

- En vérité, les dépenses sont à la hauteur d'un usage collectif et sont très inférieures à ce qui se trouve dans les autres collectivités. En conseil municipal le Receveur (Ministère des finances) a cité des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

| Année 2013 Source Ministère des finances | En € par hab à Tresses | Moyenne des communes de même importance en Aquitaine |
|---|------------------------|--|
| Total des charges de fonctionnement | 605,00 € | 834,00 € |

« Une baisse des impôts est envisageable. »

- Voici les faits : comme annoncé par l'Etat les dotations baissent : -25.524€ pour la dotation globale de fonctionnement en 2014 soit 12€ par foyer fiscal. Il en ira de même en 2015 puis 2016. Côté dépenses, le fonctionnement des écoles le mercredi matin entrainera une hausse d'une ampleur équivalente. La majorité a décidé de serrer les dépenses pour faire face sans augmenter les impôts. Sur les 11 dernières années les taux d'imposition locaux ont été gelés pendant 7 ans. Soutenir péremptoirement qu'on peut baisser les impôts sans dire comment est purement démagogique.

| Année 2013 Source Ministère des finances | En € par hab à Tresses | Moyenne des communes de même importance en Aquitaine |
|---|------------------------|--|
| Total du produit des impôts locaux | 398,00 € | 403,00 € |

Le tableau affiché par la minorité dans une précédente gazette présente l'encours de la dette de l'an 2000 !

- En vérité, la commune est bien moins endettée que la moyenne.

| Année 2013 Source Ministère des finances | En € par hab à Tresses | Moyenne des communes de même importance en Aquitaine |
|---|------------------------|--|
| Dette moyenne par habitant | 64,00 € | 945,00 € |

« La majorité augmente ses indemnités. »

- Le Maire et la première adjointe ont proposé une baisse de 15% de leur indemnité ; 5 autres adjoints, une baisse de 6%.

« Le maire dit que la fontaine n'est pas en circuit fermé. En clair elle fuit, c'est connu et le gaspillage continue » ; au sujet de l'électricité et du téléphone « le maire a répondu que cela allait continuer d'augmenter » « nous avons proposé un audit ; proposition restée sans réponse » « notre proposition n'a pas eu d'écho, la réponse du maire est que les gens brûlent les feux rouges »

- Voici les faits :

1- eau : le compteur de la salle de la fontaine alimente une cuisine collective, 4 sanitaires publics, une fontaine, un circuit d'arrosage des espaces verts etc. Toutes les installations sont régulièrement entretenues et contrôlées par des professionnels.

2- téléphone : la mairie a passé un marché public avec Orange après mise en concurrence. La facture englobe le téléphone et l'internet des services administratifs, des deux écoles, de la médiathèque, des services techniques etc. Le marché arrive à échéance et une nouvelle compétition va être organisée.

3- la proposition d'installer des feux rouges a été étudiée et écartée car trop chère (54.000€ HT auxquels il faut ajouter les branchements EDF et frais de fonctionnement).

4- surtout le travail préparatoire au conseil se réalise dans les commissions où on peut poser des questions et formuler des propositions. Lors de la commission des finances, la représentante de la minorité n'a rien dit, rien proposé.

« baisse des
indemnités
du maire
et des
adjoints »



Au fil des gazettes la minorité invente également une curieuse polémique sur les commissions. En résumé il faudrait blâmer la majorité parce que les commissions comptent « 8 personnes au lieu de 7 » et à l'inverse pour la commission d'action sociale il faudrait blâmer la majorité parce que « de 4 membres du conseil municipal il a été décidé de passer à 5 ».

FAIT

En vérité, jamais le nombre de commissions et de membres de ces commissions n'a été aussi important à Tresses.

Il y a un fait qui ne se conteste pas, c'est le vote des élus en conseil municipal, et il dit beaucoup plus que des gazettes.

Preuve de démagogie : la minorité s'oppose aux recettes, pas aux dépenses ! Elle prétend qu'on peut baisser les impôts mais propose d'augmenter les dépenses.

La minorité n'a pas voté en faveur du budget de la commune, du soutien à la vie associative, de l'amélioration de l'habitat, de la démocratie sociale, des aménagements de voirie... : seule la majorité a approuvé. La minorité a voté contre l'aide à l'école de musique (Adema).

Sur les indemnités des élus, la minorité fait encore un sujet de polémique alors qu'elle a voté pour (sur 6 élus de la minorité : 5 voix pour, 1 abstention) ! De même la minorité a voté pour la fixation à 8 du nombre d'adjoints.

Subvention accordée à Gironde habitat pour la réalisation de logements à Videau : adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Finalisation de l'acquisition de la propriété Mares : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Que dire de l'absence des élus de la minorité lors de l'hommage aux anciens combattants devant le monument aux morts le 8 mai dernier ?! Aucun élu de la minorité non plus au vernissage de la 35^{ième} exposition peinture et sculpture. Aucun élu de la minorité aux conférences et rendez vous culturels à la bibliothèque. Pas davantage le 14 juillet. Etc. etc.

« ce que disent
les votes »

LE CENTRE DU VILLAGE

« les Terrasses de Tresses : une nouvelle place de village accueillante »

« place Fuenmayor et city stade : un aménagement maîtrisé »

De nombreux tracts ont été consacrés au bourg de Tresses. « Les terrasses à prix d'or (...) total 619.566€ »

« 24 places existantes avec un enrobé en très bon état vont être cassées et refaites »

Argument suprême « des pavés dorés »

« 18 nouvelles places de stationnement »

« Ce type de toilettes n'est pas adapté à un village de 4.200 habitants. »

N'étant pas à un mensonge près la minorité revient sur le sujet dans sa gazette n°9 « les toilettes publiques ne sont pas aux normes »

« City stade en zone inondable »

« Le montant des travaux s'élève à 410.999€ soit 247€ par foyer »

● Dans une autre gazette il est question de l'allée marchande. LA REALITE est que cette allée marchande a été voulue par la municipalité qui a convaincu des investisseurs de s'installer là en 1980. Il s'agit d'un espace privé n'appartenant pas à la mairie ; il appartient à ses copropriétaires. La mairie aide et soutient les commerçants de la galerie marchande : la mairie affecte tous les matins un agent municipal pour nettoyer la galerie ; la mairie détient les murs de la supérette (c'est pour cela qu'on a la chance d'en avoir encore une aujourd'hui) et de l'ancien local de l'auto école mis à disposition du bar qui a ainsi pu mettre aux normes ses installations. Les commerces changent au gré des habitudes des clients et des choix personnels de leurs gérants.

● Du coût de l'aménagement il faut déduire la TVA qui est remboursée à la commune deux ans après par l'intermédiaire du fonds de compensation de la TVA. Le coût annuel par foyer fiscal est de 3,7€.

● Il suffit de regarder le centre bourg pour voir que c'est un mensonge : les terrasses du bas n'ont pas été refaites.

● Là encore il suffit de regarder les terrasses pour voir qu'il n'y a rien de dispendieux. Tresses a dorénavant une place de village aménagée en harmonie avec le bourg ancien et qui permet aux parents de se garer facilement à l'entrée et à la sortie des écoles, aux clients de l'allée marchande et du marché de venir à proximité des commerces, aux fidèles de la paroisse de se garer le dimanche, aux amateurs de basket de venir à la salle, aux Tressois-es de s'installer pour le vide grenier...

● Terrasse du milieu : 15 vraies places et 1 place pour les personnes handicapées. Terrasse du haut : 16 places et une place moto et des emplacements vélos. Et surtout une vraie place de village accueillante.

● La fréquentation est de 856 personnes en trois mois soit 10 par jour en moyenne. Il suffit de se souvenir que le centre bourg ne disposait que d'un wc de 1,3m² et de 40 ans d'âge, nettoyé uniquement en semaine.

● Les toilettes autonettoyantes sont fabriquées par l'entreprise landaise MPS qui respecte l'arrêté du 1^{er} août 2006 avec un rayon de braquage de 1,5m, des barres d'appui, une largeur de porte de 0,9m.



● Le city stade n'est absolument pas en zone inondable. La réparation suite aux dégradations survenues en juillet 2013 a d'ailleurs été réalisée aux frais de l'entreprise et non du contribuable.

● Du coût de l'aménagement du city stade il faut déduire les subventions versées par le Conseil général, celles versées par l'Etat, celles perçues des fonds européens ainsi que le coût de la TVA qui est remboursée à la commune deux ans après par l'intermédiaire du fonds de compensation de la TVA. Le coût annuel par foyer fiscal est de 4,1€.



« quelle honte ce lot Dupuch » M. G., blog du nouvel élan tressois.
« les bibonnes, le dupuch » Mme P., facebook du nouvel élan tressois.
« la mairie a décidé de vendre [le terrain de la future résidence JF Dupuch] à Gironde habitat (...) soit une perte nette pour la commune de 165.500€ »

● Comme toutes les communes de plus de 3.500 habitants Tresses doit compter 25% de logements à loyer modéré. Pour chaque logement manquant il faut payer une amende à l'Etat. Du montant de cette amende on peut déduire les dépenses engagées pour construire les logements manquants. C'est ainsi qu'on a déduit de l'amende la subvention faite à Gironde habitat, en faisant d'une pierre deux coups : ne pas payer d'amende et permettre au bailleur social d'acheter le terrain à un prix qui lui permet de proposer des loyers modérés. D'ailleurs la minorité ne s'est pas opposée lors du dernier conseil au vote d'une subvention à Gironde habitat pour une opération similaire au lieu dit Videau.

« la mairie est propriétaire de tout le centre du village (...) le cœur du village est déserté »

● Dans les bâtiments municipaux du bourg sont installés 10 logements pour des familles. Les aménagements ont été réalisés grâce à des subventions publiques. On fait ici d'une pierre trois coups : proposer des logements à loyer abordables à des Tressois-es ; réhabiliter des bâtiments dans le cœur de village pour lui conserver son cachet ; ne pas payer d'amende à l'Etat pour manque de logements sociaux.

« des études menées par les élus a posteriori ont fait apparaître que les besoins pour l'extension du cimetière étaient moindres du fait, diront-ils, du développement des crémations. Vous apprécierez... »

● Chacun pourra apprécier surtout que la minorité n'hésite pas à utiliser les arguments les plus scabreux. En réalité voici les faits : 3% d'incinération sur l'ensemble des inhumations entre 1995 et 2005 ; 35% entre 2005 et aujourd'hui.

« atteindre les 25% de logements sociaux nécessaires dans le cadre de la loi d'ici 2025 »

● Voici ce que propose la minorité, c'est-à-dire exactement continuer ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui ! La commune compte 14,85% de logements à loyer modéré. Les objectifs fixés au plan local d'urbanisme conduisent à 25% l'année 2025. C'était bien la peine de polémiquer à outrance sur ce sujet !

« Le conseiller municipal (...) délivrait un permis de construire (...) sans (...) délégation de pouvoir »

Encore « le plan de masse était incomplet, il manquait une autorisation, le permis était signé quelques heures avant l'adoption du PLU, aucune mesure de protection du voisinage »

● Tous les actes signés par les adjoints et les conseillers le sont par le délégation du Maire et toutes les délégations sont visées par le contrôle de légalité de la préfecture et affichées en Mairie.

● Tout ce tissu d'affabulations a été balayé d'un revers de main par le tribunal administratif de Bordeaux. S'il y avait eu une once de vérité il suffisait de faire appel du jugement du Tribunal pour que la cour d'appel soit saisie : elle ne l'a pas été parce que rien de cette argumentation fallacieuse ne tient la route.

Quant au règlement d'urbanisme de la zone du Flamand il est inchangé depuis 1991.

Dans cette affaire la mairie a appliqué strictement la loi comme le font toutes les mairies de France : elle a réceptionné les demandes et les a transmises pour instruction aux services de l'Etat à la cité administrative. Parallèlement le Maire a tenté une médiation entre le demandeur d'un côté et des riverains de l'autre, médiation qui a abouti au retrait de la demande initiale.

« le domaine de Mares pour 1.000.000€ »

● Cela ramène le coût de l'acquisition du pavillon XIXème et de tout le parc attenant au prix actuel de 4 maisons sur la commune. C'est ainsi qu'on crée des poumons verts dans la commune : parc de la maison Frisou, parc de la Séguinie, parc de la mairie.



« arbres qui poussent dans les murs du château de la Séguinie, pierres des corniches tombent, électricité hors norme... »

● Comme pour les inondations ou les atteintes aux biens il s'agit encore et toujours de faire peur. La mairie a entièrement refait la toiture du château de la Séguinie. L'électricité de toutes les installations ouvertes au public est aux normes. Et pour mémoire la commune a acheté le parc de la Séguinie et le château pour le prix d'une maison individuelle. C'est aujourd'hui un écrin de verdure préservé prisé par les enfants du centre de loisir, les sportifs et les familles.



« un nouveau
poumon vert
public »

« lors de sa dernière réunion publique Christian Soubie et certains membres de son équipe ont été particulièrement méprisants et dédaigneux envers de nombreuses personnes du nouvel élan tressois »

● Avec l'utilisation de la peur, l'affabulation est une autre constante de la minorité. Jamais les écrits de la majorité n'ont manqué de respect à qui que ce soit. On ne peut pas en dire autant des écrits de la minorité ; morceaux choisis : « les niaiseries de l'adversaire qui se trouve être un inculte et ses colistiers des impolis... Leur terrain de jeux ??? Les cours de récréations », « la gestion de cette commune est à ce point despotique », « une famille politicienne habituée à nager dans des eaux pas très claires » etc. etc.

Les mensonges se poursuivent aussi sur internet. Ainsi Mme. B., candidate sur la liste d'opposition, soutient que les eaux des lacs de Lisennes vont « se jeter discrètement dans un ruisseau jusque dans le lavoir et au-delà » insinuant ainsi qu'elles sont responsables des inondations ha-meau de Perrin.

● Le bassin versant de ces lacs est orienté au sud-ouest et non au nord ; ces eaux ne sont jamais passées par le bourg puis Perrin. Bêtise ? Malveillance ? Les deux ?

12.304,49 € pour un bureau.

● La minorité additionne sans vergogne table, chaise, armoire etc. La vérité est que le bureau du maire avait 35 ans d'âge. Les armoires, repeintes, équipent l'accueil où tout un chacun peut les voir. Quant au bureau actuel du maire chaque personne qui y est reçue peut en constater la sobriété.

Pour ce qui est du peintre langonais qui est intervenu, il a tout simplement été choisi conformément au code des marchés publics après avoir répondu à l'appel à concurrence lancé par la mairie en étant le moins cher.

Quand les artisans locaux répondent et sont les mieux disant, ils travaillent dans la commune : électricien, plombier, maçon... tous peuvent en attester.

LES CALOMNIES



Nous profitons du deuxième numéro du journal de la majorité pour corriger quelques vérités malmenées par la minorité. Il y en a tellement que tout ne rentrait pas sur le journal imprimé. Retrouvez ici d'autres vérités qui méritaient d'être rétablies. La campagne électorale est finie depuis plus d'un an, chacun doit, à son niveau, travailler pour la commune.

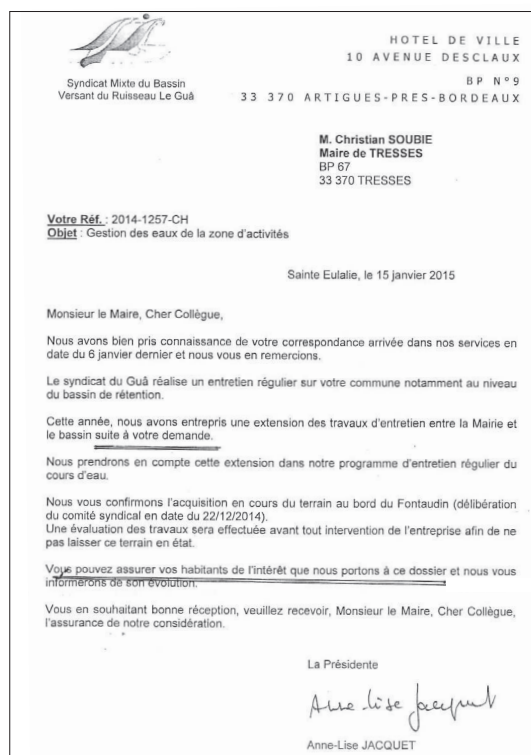
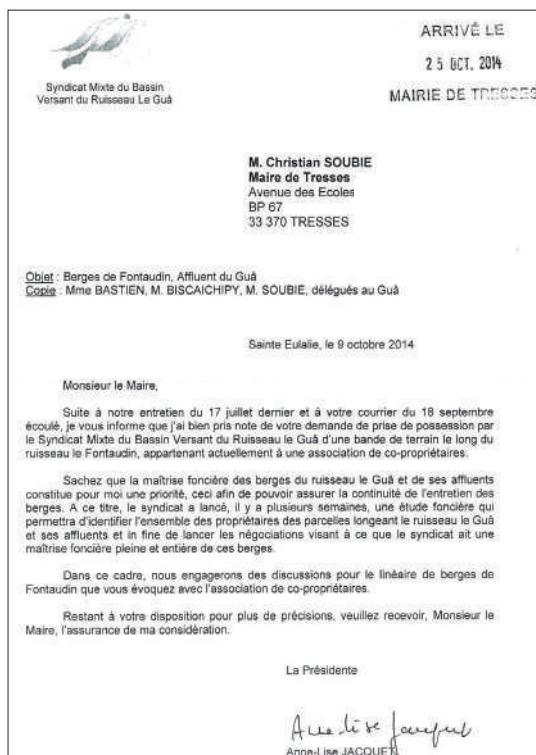
Pour la minorité (gazette n°16) on peut comparer la politique menée à Artigues avec celle conduite à Tresses...

● Chacun sait qu'il faut comparer ce qui est comparable, alors faisons-le sérieusement. Artigues est dans la CUB, cette agglomération vilipendée par la minorité : c'est la CUB qui met 7 millions d'euros sur la table. Artigues a octroyé des permis de construire en zone inondable alors que pour la réglementation il n'existe pas de telles zones à Tresses. Artigues connaît une pression fiscale plus forte que Tresses :

| | Tresses+CDC | Artigues+CUB |
|-------------------------------------|-------------|--------------|
| taxe d'habitation | 24,43% | 26,78% |
| foncier bâti | 16,51% | 23,77% |
| foncier non bâti | 41,77% | 62,94% |
| cotisation foncière des entreprises | 25,60% | 34,91% |

En un an et demi rien ne s'est passé sur le Fontaudin (gazette n°16)

● Les Tressois-es concernés savent bien que la gestion du Fontaudin relève du syndicat de Gua. Les élus tressois sont très actifs dans et en dehors du syndicat. Voici un récent courrier que sa présidente adresse à Christian Soubie, Maire.



**LA
GESTION
DES EAUX**

L'AVENUE DES TROIS LIEUES

Le calcul du bureau d'étude ne tient pas compte de l'eau arrivant de la rue des Faures, des lotissements Sacchi et du clos du Mayne (gazette n°15).

● La municipalité porte le projet majeur de réhabiliter l'entrée de bourg par l'avenue des trois lieues. Cet investissement de près d'un million d'euros est mené sans hausse des impôts ni de la dette. Il s'agit d'embellir et paysager l'entrée de village, apaiser la vitesse et protéger les piétons et protéger les hameaux de Perrin des inondations. **L'étude hydraulique porte sur l'ensemble de la zone, depuis Sénailhac jusqu'aux hauts de Tresses.** Elle a bien été présentée à la réunion où assistait la minorité.

Cette solution ne résoudra pas les problèmes d'inondation du Hameau de Perrin (gazette n°15)

● Comme dit le proverbe, seuls ceux qui ne font rien ne se trompent jamais ! Le devoir de la municipalité est d'agir même si les hameaux de Perrin datent d'avant 1977 donc avant cette majorité municipale. Avec l'aménagement de l'avenue des trois lieues Tresses engage les plus importants travaux, après les études les plus poussées. Jamais les hameaux de Perrin n'auront été autant protégés qu'après ces travaux.

BATIMENTS PUBLICS

La commune de Bonnetan construit un bâtiment neuf pour le même usage [que le centre de loisirs] (gazette n°15)

● Encore une fois comparons ce qui est comparable. La CDC construit à Bonnetan une salle multi usages de 50m². Les installations du centre de loisirs de la Séguinie totalisent pour leur part près de 800m².

L'électricité du château de la Séguinie (paraissant fermé au public) n'est pas aux normes

● Le domaine de la Séguinie comprend à la fois un parc public, des bâtiments annexes et le bâtiment central. Tout est aux normes et accessible au public, à l'exception des étages du bâtiment principal qui ne sont pas ouverts parce que non desservis par un ascenseur. Une preuve de plus que tout ce qui ouvert au public est aux normes ! Les bâtiments sont assurés et il en va des bâtiments publics comme des habitations des particuliers, pour être assuré il faut être aux normes.

LA VIE DU CONSEIL

La majorité augmente ses indemnités globales (gazette n°13)

● La réglementation encadre strictement le régime des indemnités. En ce début de mandat le maire et la première adjointe ont réduit leur indemnité de 15%. A noter : la minorité a voté pour le nombre d'adjoints et pour le régime des indemnités avant d'oublier aujourd'hui ce qu'elle a voté hier. Vous apprécierez...

Sur les élections sénatoriales le maire a refusé la liste de Mme. Balguerie. Notre maire a ignoré les textes (gazette n°14)

● Pour les élections sénatoriales le conseil doit désigner en son sein des « grands électeurs ». La majorité a proposé à la minorité de présenter une liste commune, ce qu'elle a refusé. La minorité a souhaité présenter une liste à part : non seulement cette liste a été acceptée mais elle a été soumise au vote et a recueilli 6 voix sur 27.

Le coefficient sur la taxe sur la consommation finale d'électricité : un moyen discret d'augmenter les impôts (gazette n°14)

● La taxe sur l'électricité est très ancienne même si elle a changé de nom récemment. Chaque année doit être votée l'actualisation du taux. Cette année Tresses a procédé comme toutes les communes de Gironde ; l'augmentation devrait être entre 1€ et 2€ par foyer et par an.



**ET ENCORE
DIVERSES
AUTRES
CONTRE-
VÉRITÉS
PROFÉRÉES
PAR LA
MINORITÉ**

Les riverains du chemin de Lacanau demandent une remise en état depuis des années et ont même proposé de le racheter (tribune dans Tresses informations)

FAUX
11/33

● Le chemin de Lacanau est un chemin rural et comme tous les chemins ruraux l'entretien en incombe aux riverains. Personne n'a jamais demandé d'acheter le chemin de Lacanau.

On devrait à la minorité la mise en place des voisins vigilants (tribune dans Tresses informations)

FAUX
11/33

● L'association Comtesse Mélaç et le Maire ont travaillé sur le projet de voisins vigilants en 2013, bien avant les élections municipales. Au printemps 2014 le projet a été mis en place d'un commun accord entre l'association, la Gendarmerie et la municipalité. Une fois de plus cette célèbre formule de Cocteau s'applique parfaitement à la minorité : ces événements la dépassent, elle feint d'en être l'organisatrice.

La fable mutualiste

● L'accord national interprofessionnel (ANI) conclu en janvier 2013 a été inscrit dans la loi en juin 2013 : d'ici le 1er janvier 2016 toutes les entreprises vont proposer à tous leurs salariés une couverture complémentaire de santé. Pour tous les Tressois-es non salariés la commune agit avec l'assistante sociale pour aider les personnes qui y ont droit à souscrire à la CMU complémentaire (CMUc) ou à bénéficier de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire de santé (ACS). Quand ce n'est pas possible le CCAS de la commune intervient pour venir en aide aux personnes. **Toutes les Tressoises et tous les Tressois qui en ont besoin peuvent être aidés pour payer leur complémentaire santé.**



STOP A LA DESINFORMATION



L'URBANISME

● Ayant su garder le charme des villages d'antan, une activité associative, un bourg préservé et une fiscalité stable, Tresses connaît une très forte demande de logement, à commencer par celle des enfants qui ont grandi dans la commune et qui souhaitent y rester. Comme toutes les communes de plus de 3.500 habitants, Tresses a également l'obligation de compter 25% de logements sociaux. La municipalité concilie tous ces impératifs en fixant la progression de sa population à une centaine d'habitants par an et en favorisant des programmes mixtes d'accession à la propriété et de construction de logements sociaux. L'objectif fixé par l'Etat sera ainsi respecté en 2025, terme fixé par la loi.

Le cadeau fait à Gironde habitat (gazette n°13)

● Pour construire des logements dont le loyer est inférieur au prix du marché, les bailleurs sociaux doivent acheter des terrains à des prix inférieurs à ceux du marché. La loi permet aux communes de subventionner les achats de terrain par les bailleurs sociaux et de déduire cette subvention de la pénalité due lorsque le nombre de logements sociaux est inférieur à 25%. A la fin de l'opération, les habitants paient un loyer modéré et la commune n'est pas taxée. Notons que l'opération s'est répétée à l'été 2014 et que la minorité n'a pas voté contre, vous apprécierez...

Le maire s'octroie le droit de préempter quasiment n'importe quel bien (gazette n°17)

● Préempter signifie exercer un droit prioritaire d'achat lors d'une vente. La loi encadre strictement ce droit : il faut que le conseil municipal ait défini les zones sur lesquelles ce droit peut s'exercer et lorsqu'une vente est engagée l'administration n'a que quelques semaines pour solliciter l'évaluation de l'Etat et exercer son droit ou y renoncer. Bien évidemment la décision de préemption d'un maire est soumise à l'approbation par le conseil municipal à travers le vote du budget : nul ne peut décider seul de dépenser 3 millions d'euros !

Pour mener à bien la politique d'urbanisation mesurée de notre commune et pour tenir compte de l'envolée des prix immobiliers (1 hectare ne se vend 1 million), la municipalité actualise les limites du droit de préemption. Tout ceci se fait conformément au contrôle de légalité exercé par le Préfet.

Enfin, soulignons si besoin était que **jamais Christian SOUBIE n'a exercé le droit de préemption.**

● Voici parmi tant d'autres trois exemples d'opérations menées en totale liberté entre le vendeur et l'acheteur :

- vente amiable par la famille Balguerie des terrains constructibles sur lesquels Gironde habitat a installé les lotissements de Bibonne 1, Bibonne 2, Bibonne 3, Bibonne 4, du Lavoir, du Bourg.

- vente amiable à Gironde habitat des terrains Videau appartenant à une autre vieille famille tressoise : pas de préemption.

- vente par la famille Balguerie de terrains sur lesquels s'installe en ce moment Mercedes trucks.

BATIMENTS PUBLICS

Nous ne savons toujours pas à quoi doit servir le domaine de Marés (gazette n°14)

● Pour maîtriser son développement et ne pas devenir une commune dortoir, Tresses doit acheter les terrains pour y installer les équipements publics. A Marés la transaction amiable s'est établie à un prix très inférieur à la moyenne des transactions sur la commune : 3 hectares constructibles à 33€/m² seulement. Les élus travaillent conformément à notre profession de foi pour donner à la commune une nouvelle salle multi activités culturelle. Le domaine de Marés, situé au cœur du village, aisément accessible de tous, est idéal pour ce projet.

LA VIE DU CONSEIL

Le compte-rendu en ligne est expurgé (gazette n°14).

Rédiger des rapports différents en fonction des personnes à qui ils sont destinés (gazette n°17)

● Comme dans toutes les communes et comme le prévoit la réglementation une synthèse du conseil est rapidement affichée après la séance : la loi exige l'affichage sous 8 jours d'un compte-rendu succinct qui porte à la connaissance du public les décisions adoptées. Un compte-rendu exhaustif est ensuite rédigé puis soumis à l'approbation des élus lors du conseil municipal du trimestre suivant. Et cela prend plus de temps encore quand la minorité demande à modifier ce qui est écrit voire même à modifier ce qu'elle a elle-même modifié la fois précédente ! Ainsi le compte-rendu du conseil du 25 juin 2014 n'a pu être définitivement approuvé que lors du conseil du 23 octobre 2014.

Mais où est la minorité ?!

- - Cérémonie du 14 juillet 2014 : aucun élu du nouvel élan tressois.
- Hommage de la Nation aux victimes du terrorisme le 8 janvier 2015 : aucun élu du nouvel élan tressois lors de la minute de silence respectée en présence des gendarmes et de nombreux citoyens.
- Commission sports du 12 novembre 2014 : pas de représentant de la minorité
- Commission sports du 9 février 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Commission espaces verts du 17 mars 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Commission des finances du 19 mars 2015 : pas de représentant de la minorité.
- Elections départementales des 22 et 29 mars 2015 : aucun élu de la minorité ne s'est proposé comme assesseur pour tenir les bureaux de vote tout au long de la journée.
- **Conseil municipal du 31 mars 2015 : la minorité vote contre le budget supplémentaire dans lequel se trouvent les subventions aux associations tressoises.**
- Conseil de la Communauté de communes du 14 avril 2015 : la minorité ne vote pas en faveur de l'installation de la ludothèque à Tresses demandée par l'association.
- Le Maire menacé de mort : un seul élu de la minorité rejoint l'appel des conseillers municipaux. Jamais un Maire de Tresses n'avait reçu des menaces de mort dans l'exercice de ses fonctions. Vous avez été très nombreux à manifester votre indignation et nous vous en remercions. Les élus ont souhaité faire paraître une protestation solennelle doublée d'un appel à la fraternité. Cet appel a été proposé à tous les élus du conseil : les 21 élus de la majorité l'ont signé ainsi que Gérard Baud. Les 5 autres élus de la minorité ont refusé cette démarche unitaire pour condamner les menaces de mort.

Le nouvel élan tressois sans étiquette politique (gazette n°17)

● Chacun est libre de penser ce qu'il veut. Encore faut-il ne pas tromper les électeurs. Le nouvel élan tressois a clamé haut et fort depuis des mois qu'il ne fait pas de politique. Et voilà qu'il reconnaît aujourd'hui être apparenté à l'UMP-UDI. Le nouvel élan tressois serait donc de « ces personnalités politiques qui manipulent les mots et les chiffres pour nous faire croire tout et son contraire » (pour reprendre les mots toujours charitables et pondérés d'une récente gazette).

L'AVENUE DES TROIS LIEUES

Aucune disposition n'avait été prévue pour l'évacuation des eaux pluviales (...) le devis n'a été signé que deux mois après l'adoption du budget (gazette n°15)

● Dans une mairie comme dans un ménage on décide le budget d'une opération avant de passer commande ! On vote donc toujours les crédits avant de signer les devis.

Les élus du nouvel élan tressois ont approuvé ce projet (courrier distribué en janvier)

● Toute dépense publique ne peut être faite que si le budget l'y autorise. Les travaux de l'avenue des trois lieues ne dérogent pas à la règle. La municipalité les a inscrits au budget 2015 : les élus de la minorité ont refusé de le voter sans poser une question, sans faire une remarque.

L'AVENUE DES TROIS LIEUES

LA GESTION DES EAUX

ET ENCORE DIVERSES AUTRES CONTRE- VÉRITÉS...

Mme Balguerie a été exclue d'une réunion sur le sujet (courrier distribué en janvier)

● Comme dans la vie de tous les jours les services de la mairie doivent respecter une multitude de règles. Chaque fois que c'est possible la minorité est associée : commission voirie, commission finances etc. Les élus reçoivent une invitation et jamais personne n'a été exclu d'une réunion à laquelle il était convié.

Parfois la réglementation n'autorise pas à associer tous les élus comme dans les réunions de mises au point du marché par exemple. Admettre tout le monde à toutes les réunions, même les personnes qui s'invitent elles-mêmes aux réunions dont elles ne font réglementairement pas partie, reviendrait à enfreindre le code du marché, faire annuler le marché et retarder les travaux. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été possible d'admettre la minorité dans la réunion à laquelle elle n'était pas invitée.

Heureusement qu'il y a une opposition cela fait avancer [la gestion de l'eau] (gazette n°16)

● Depuis de nombreuses années la majorité mène une politique volontariste de gestion de l'eau. D'abord en adhérant et en étant actif au syndicat du Gua qui est compétent sur le Fontaudin, le Moulinat, le Desclaux, la Rouille. Ce syndicat intercommunal comprend toutes les communes depuis Tresses jusqu'à St Louis de Montferrand. Les élus de Tresses y sont très actifs : deux conseillers de la majorité siègent au conseil syndical, l'un d'eux est vice-président. Des enrochements des berges ont été réalisés sur la Rouille et le Desclaux. Dès 2013 les élus de Tresses ont obtenu du syndicat du Gua la décision de construire un nouveau bassin sur le Desclaux et de réaménager le bassin amont sur la zone d'activité. Une campagne d'élagage et de nettoyage des berges vient d'être menée.

La nouvelle zone d'activité va déverser toutes ses eaux pluviales dans ce ruisseau (...). L'urbanisation de la commune a été réalisée en détournant la fonction originelle des ruisseaux (gazette n°16)

● La municipalité veille à respecter la réglementation qui oblige à la construction d'ouvrages de rétention et de régulation des eaux dans toute zone urbanisée. Les services de l'Etat (cité administrative) instruisent les permis de construire et vérifient leur conformité aux réglementations en vigueur. La municipalité suit toujours l'avis des services instructeurs. Dans tous les lotissements des ouvrages de compensation sont installés. Le plus souvent propriété de l'association des riverains ces bassins sont néanmoins entretenus par les services de la commune. Des ouvrages de compensation sont également installés dans toutes les zones d'activité. C'est le cas dans le parc Fenelon qui se construit et dans lequel la commune a exigé des activités de bureaux (et non industrielles ou de transport) pour ne pas gêner les riverains.

Plutôt ne rien faire que de diffuser le quart de finale de la coupe de monde de foot à la galerie marchande (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● La galerie marchande a été créée à l'initiative de la municipalité en 1980. La commune est propriétaire de deux locaux : l'un héberge la superette et l'autre permet au bar-brasserie de disposer des espaces nécessaires à son fonctionnement. Pour ce mandat un élu de proximité et de concertation avec les artisans et les commerces a été désigné conseiller délégué. Il travaille pour **proposer régulièrement diverses manifestations en plein accord avec les commerçants.**

On devrait à la minorité l'existence d'un service communal de bus le samedi matin (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● Depuis des années la municipalité subventionne un transport communal deux fois par semaine en lien avec l'âge d'or. Le circuit en est régulièrement repensé pour s'adapter aux besoins de la population. C'est ainsi que le circuit du samedi matin a été repensé après une enquête auprès de la population.

Les jeux pour enfants ne sont pas sécurisés (tribune de la minorité dans Tresses informations)

● La mairie installe des jeux homologués et les fait régulièrement contrôler par des organismes indépendants. C'est ainsi qu'une nouvelle aire de jeux a été installée dans le parc de la Séguinie avec la CDC et que les jeux du parc de la mairie ont connu des travaux début 2015.

STOP A LA DESINFORMATION



La minorité poursuit son travail de désinformation et de calomnie. Rétablissons donc quelques vérités.

La minorité explique qu'elle a voté pour l'aménagement de l'avenue des trois lieues (gazette n°18)

● Vu l'importance du projet pour la commune et en particulier les riverains de l'avenue des trois lieues nous avons recherché le consensus au sein de l'assemblée. Hélas en vérité la minorité a voté contre le budget d'investissement 2015 qui porte sur cette opération.

La gestion du chantier de l'avenue des trois lieues a été mal faite (gazette n°18).

Dans ce chantier les élus ont demandé et obtenu sans tarder des modifications conformes à la volonté des riverains. Il faut savoir que lorsqu'une entreprise intervient sur le domaine public c'est elle qui demande un arrêté pour réglementer la circulation dans le secteur. C'est ainsi que le fils d'une élue de la minorité a demandé et obtenu l'interruption de la circulation chemin du moulin pour élaguer des arbres de la propriété Balguerie, sans jamais d'ailleurs concerter avec les riverains.

La minorité explique que la procédure d'achat public n'a pas été respectée (gazette n°18).

● Toutes les procédures de la municipalité sont contrôlées par les services de l'Etat... et par les entreprises non retenues qui demandent des comptes. Les règles de la commande publique ont été parfaitement respectées pour le marché de l'avenue des trois lieues comme pour les autres. Le plus triste dans ce mensonge c'est qu'il démontre combien la minorité ignore totalement les règles d'achat public alors même qu'elle prétendait vouloir administrer la commune.

VOIRIE

GESTION
PUBLIQUE

Les commissions municipales fonctionnent mal (gazette n°19).

● Aucun texte n'oblige une commune comme la nôtre à constituer des commissions. C'est dans le souci d'associer le plus possible les élus que la majorité a proposé de constituer des commissions. Celles-ci se réunissent à intervalle régulier et à chaque fois que des décisions importantes doivent être prises. Hélas les élus de la minorité n'y brillent guère : lorsqu'en décembre deux commissions se réunissent ensemble pour discuter de la résidence services pour personnes âgées aucun des deux élus de la minorité n'était présent. Lorsqu'en mars 2015 la commission des finances s'est réunie la représentante de la minorité n'y a pas davantage assisté.

La minorité n'est pas invitée au conseil d'école (gazette n°19).

● Le conseil d'école est un organe qui dépend de l'Education nationale et non pas de la mairie. La composition est encadrée par des textes nationaux. Il en est ainsi dans toutes les communes de France ! Cette polémique est hélas une nouvelle preuve de l'ignorance des règles de gestion locale par la minorité.

La commission enfance jeunesse n'est pas réunie (gazette n°19).

● Depuis le début des années 2000 Tresses fait partie de la communauté de communes des coteaux bordelais. Depuis lors la compétence enfance jeunesse est du ressort de la CDC et non plus de la commune qui ne peut plus intervenir en la matière. Ces questions sont donc pour l'essentiel débattues au sein d'une commission de la CDC. Cette commission fonctionne si bien que la minorité a pu recopier tout ce qui s'y dit sur la politique jeunesse dans sa gazette de janvier.

L'accès aux documents administratifs (gazette n°19).

● Depuis 1978 les conditions d'accès aux documents administratifs sont strictement encadrées par les règles de la commission nationale d'accès aux documents administratifs (CADA). Elles sont exactement appliquées à Tresses. La minorité use largement de ces droits puisqu'elle adresse à la mairie une à deux demandes par mois, en saisissant généralement en même temps le Préfet et la CADA. A chaque fois une réponse lui est apportée, qu'il faut envoyer en courrier recommandé avec accusé de réception pour satisfaire ces personnes procédurières.

Le Préfet a rappelé à l'ordre le Maire (gazette n°20).

● Le 24 juin 2015 le conseil était valablement convoqué. Il y avait de très nombreux points à l'ordre du jour et notamment les demandes de subventions pour la rénovation du restaurant scolaire et du château de la Séguinie. Sans jamais avoir alerté au préalable les services de la mairie, les élus de la minorité ont prétexté que l'un d'eux aurait dû être remplacé pour se lever et quitter la salle. Ils ont ensuite cherché à faire annuler les délibérations par la préfecture au mépris de l'intérêt de la commune. Non seulement la préfecture, chargée du contrôle de légalité, n'a rien annulé du tout mais encore à aucun moment le Maire n'a été rappelé à l'ordre. Quant à l'élu démissionnaire il figurait en deuxième position sur la liste de la minorité et pourtant il n'a assisté qu'à 4 séances du conseil sur les 10 qui se sont tenues avant sa démission. Quoi qu'il en soit, et pour permettre à la minorité de participer aux débats, toutes les délibérations de juin ont été à nouveau soumises au conseil municipal en septembre. La minorité ne s'est alors opposée à aucune délibération : tout ça pour ça...

ELECTIONS

La minorité a proposé d'élaguer un arbre parc de la mairie (tribune décembre 2015).

● Jamais la minorité n'a proposé d'élaguer quelque arbre que ce soit. Du reste c'est bien simple : les élus de la minorité ne disent rien en commission qu'ils ne confirment dans un courrier. La minorité n'a jamais rien proposé sur les arbres.

BATIMENTS PUBLICS

Le Maire a écarté la minorité de la tenue du scrutin des élections départementales (gazette n°20).

● Le code électoral dispose que tous les élus doivent se libérer pour participer à la tenue des bureaux de vote. Jamais personne n'a écarté les élus de la minorité. Mais on constate en effet qu'ils se mobilisent rarement pour tenir les bureaux de vote. C'est curieux combien d'un côté ils peuvent se plaindre de ne pas être assez associés et d'un autre côté ils ne remplissent pas les devoirs de leur charge.

La résidence services est une proposition de la minorité (gazette n°19).

● La minorité a proposé une RPA (Résidence pour Personnes Agées). Les RPA ont disparu du paysage à la fin du siècle dernier quand ont été mises en place les EHPAD : établissements pour personnes âgées dépendantes. Le projet présenté à Tresses est une résidence services ouverte à tous et pas seulement aux personnes dépendantes. Les personnes qui veulent acheter leur logement le peuvent et divers services sont proposés. Il s'agit d'un projet bien différent d'une RPA ! Et il ne date pas des dernières élections mais de plusieurs années auparavant comme en témoignent les débats publics de l'époque.

Les arbres de Mares et le terrain Frisou (gazette n°19).

● Dans la gazette 19 la minorité explique qu'il faut installer la salle socio-culturelle à Frisou et non pas à Mares où il faut sauvegarder les arbres. Or il n'a jamais été question d'installer la salle socio-culturelle à la place des arbres mais bien dans le champ de Mares au-dessus du cabinet médical. Quelques mois plus tard quand on propose d'installer la résidence services pour personnes âgées sur le terrain de Frisou la minorité vote contre au prétexte qu'il faut conserver cet espace vert ! Vouloir être toujours contre amène parfois à des tête-à-queue spectaculaires.

Rappelons enfin que le terrain Frisou fut acheté par la commune précisément pour y implanter des logements.

La commune détruit le patrimoine (Tribune libre, Tresses informations, mars 2016).

● Chacun reconnaît la beauté du patrimoine tressois. Les espaces verts, les bâtiments des siècles passés, la Séguinie, Mares, la maison Moussié (La Poste), la maison Adéma, l'alignement de la rue de l'église, le clocher fortifié... tout cela a été préservé grâce à la mairie. Accuser la commune de détruire le patrimoine n'est hélas qu'une baliverne de plus. Et citer l'exemple de l'ancienne Cure relève de la fumisterie : la photo ci-contre montre l'état de ruine de l'ancienne Cure, située sur un terrain appartenant à la famille Balguerie, lors de sa vente. Quant au vieux lavoir, situé également sur un terrain Balguerie, chacun peut regretter tous les jours son délabrement. Quel dommage que la minorité ait l'indignation si sélective !



STOP A LA DESINFORMATION

VRAI/FAUX

le Nouvel élan tressois, entre fausses informations et critique systématique !

Voici quelques infos pour analyser et décortiquer les contrevérités, les faux-semblants et les idées trompeuses qui ne peuvent que nous mener à l'impasse et, pire, nous conduire à la division entre les habitants de notre village.

La construction de salles ne vise pas l'intérêt général (gazette n°25).

● La salle multisports en cours de construction dans la plaine des sports de Pétrus répond à la demande générale des amateurs de sports en salle. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable ouverte à tous, lors de laquelle l'ensemble des associations a plébiscité ce projet. La salle socio-culturelle est destinée à remplacer la salle de la Fontaine devenue trop petite et peu adaptée aux usages modernes. **La minorité a adhéré au projet de salle socio-culturelle auquel elle a été associée** dans le cadre d'un jury de concours où toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Quant à l'idée de réaliser une seule salle pour tout y faire elle témoigne d'une grande méconnaissance de la vie du village : on ferait de la gymnastique entre les tables lors du repas des anciens ? Du judo au milieu de la salle pendant le spectacle de fin d'année de l'école ? De la zumba pendant les soirées associatives ?

La majorité ne veut pas proposer une exposition de Karfa Diallo (tribune libre, Tresses informations, mars 2017).

● Karfa Diallo est intervenu à Tresses en 2014 à l'invitation de la médiathèque lors d'une animation culturelle municipale. A l'époque les élus de la minorité ont protesté violemment et même demandé au juge administratif d'annuler les élections municipales notamment à cause de cela.

La minorité est favorable à la construction d'une résidence services pour personnes âgées (gazette n°22).

● **La minorité ne cesse de s'opposer au projet de résidence service pour personnes âgées** : plusieurs votes contre en conseil, deux recours déposés pour faire annuler les délibérations. Jamais, à aucun moment, la minorité n'a fait la moindre proposition pour répondre à la forte demande des personnes qui avancent en âge et attendent avec impatience une telle résidence en plein cœur du village pour pouvoir aller à pied chez le coiffeur, acheter le pain...

La construction de la résidence services pour personnes âgées oblige à faire 1 à 2 km pour trouver un espace vert (tribune libre, Tresses informations, mars 2017).

● **Le parc de la maison Frisou n'a jamais été public**, les riverains le savent bien. A quelques mètres de là se situe un parc public aménagé, le parc de la mairie, et non loin la commune constitue un nouveau poumon vert à Marès, 3 hectares en plein centre-ville.

Le plan local d'urbanisme n'est pas disponible sur internet (gazette n° 22).

● Le PLU de la commune est en ligne sur internet.

La commune prend d'office la propriété des lotissements (tribune libre, Tresses informations, décembre 2016).

● Quand un lotissement est construit, une association syndicale est obligatoirement créée. Le lotis-

VIE
SOCIO-
CULTURELLE

RESIDENCE
POUR
PERSONNES
AGEES

URBANISME

URBANISME

seur lui transfère la propriété de la voirie et des réseaux (assainissement, eaux pluviales, etc...). L'association syndicale en est alors propriétaire et doit en assumer l'entretien. Si elle souhaite que la mairie prenne en charge cela elle doit engager une rétrocession. Pour aider les associations de lotissement dans cette démarche une enquête publique va être organisée. Seuls les lotissements volontaires seront concernés.

Nous constatons une urbanisation à outrance (gazette n°22).

● L'INSEE vient d'achever le recensement : nous sommes 4517 Tressois-es, soit 22 habitants de plus par an depuis le précédent recensement, c'est-à-dire une progression annuelle de +0,5%. **Aucune zone nouvelle n'a été ouverte à l'urbanisation depuis plus de 10 ans.**

Le maire établit le règlement d'urbanisme (tribune libre, Tresses informations, mars 2017).

● Le plan local d'urbanisme est un travail collectif et extrêmement contrôlé. Il doit respecter le code de l'urbanisme et le code de l'environnement ; il doit obligatoirement comprendre des zones à construire tout en évitant l'étalement urbain et protéger les zones agricoles. Il est élaboré sous le contrôle de l'ensemble des élus et des citoyens, du Préfet, du commissaire enquêteur et du juge. L'ensemble des Tressois-es a été associé à travers des réunions publiques, des informations dans le journal municipal, un numéro spécial de Tresses informations distribué dans chaque boîte aux lettres, une enquête publique qui a conclu à une approbation sans réserve... Pour s'en tenir aux faits notons que la famille Balguerie est celle qui a vendu le plus de terrains où sont implantés des lotissements à Tresses. **Le maire et sa famille n'ont jamais bénéficié du classement d'1 m² de terrain en zone constructible.**

LOGEMENTS

Il y a trop de logements sociaux (gazette n°25).

● La loi fait obligation à la commune de disposer de 25% de logements sociaux en 2025. **Pour mémoire dans le programme de la minorité lors des dernières élections on trouve exactement l'engagement de construire 25% de logements sociaux.** Rappelons enfin que les constructions ne se réalisent que là où les propriétaires décident de vendre.

Les écoles ne peuvent pas recevoir autant d'enfants (gazette n°25).

● A l'école élémentaire deux salles de classes sont vides et l'école maternelle voit ses effectifs diminuer.

VOIRIE

Installation onéreuse d'un plateau ralentisseur avenue du Desclaux (tribune libre, Tresses informations, décembre 2016).

● **Le plateau ralentisseur de l'avenue du Desclaux est entièrement financé par le lotisseur** dans le cadre d'une convention votée en conseil municipal.

Les réseaux d'eau pluviale sont insuffisants, voir la situation des hameaux de Perrin durant l'orage de juin 2016 (gazette n°25).

● Les travaux réalisés avenue des trois lieues permettent de protéger les hameaux de Perrin des pluies, d'avoir une belle entrée de village, d'apaiser les circulations et de protéger les piétons. L'entreprise chargée des travaux est intervenue en juillet dernier pour corriger une malfaçon et les hameaux de Perrin sont dorénavant efficacement protégés.

Plan des travaux de l'avenue de Mélaç



Pas de concertation au sujet des aménagements routiers avenue de Mélaç, pas d'information des automobilistes (gazette n°24).

● Tous les projets de voirie sont présentés et discutés en commission municipale. **Le plan précis (ci-joint) des travaux de l'avenue de Mélaç a été soumis aux élus – minorité comprise – qui l'ont approuvé.** Depuis ces travaux nous n'avons plus eu à déplorer d'accident corporel grave, ce qui est l'objectif premier. Dans le cadre de la concertation les riverains de la résidence du Parc ont souhaité ne pas disposer d'un plateau ralentisseur et il n'a donc pas été réalisé. La signalétique apposée aux deux extrémités de l'avenue prévient explicitement les automobilistes de la présence des « céder le passage ». La minorité réclame des feux tricolores : on ne va pas se mettre à en installer alors même que les autres villes (voir Bordeaux ou Fargues par exemple) les suppriment parce qu'ils sont très chers et inefficaces !

La municipalité doit réaliser des aménagements avenue de Branne (gazette n°24).

● L'avenue de Branne dans le secteur de Jolibois est une route départementale qui relève de la compétence du Conseil départemental. **La commune n'a pas le droit d'intervenir sur cette route.** Notons que les travaux de la déviation de Fargues vont commencer prochainement : l'essentiel de la circulation automobile ne passera plus par le quartier de Jolibois.

Il a fallu attendre les inondations de juin 2016 pour que la noue paysagère de Perrin soit reliée au bassin d'étalement (lettre aux riverains).

● Les récents travaux réalisés avenue des trois lieues constituent le plus important chantier de voirie jamais réalisé sur la commune. Pour être conduits sans hausse des impôts ils ont été planifiés sur deux ans. Première phase : l'aménagement entre le rond-point de Sénailhac et la Poste ; deuxième phase, l'année suivante : l'aménagement entre le rond-point de Sénailhac et le bassin d'étalement. Tout cela a été expliqué en commission et en conseil municipal. Alors même qu'elle refuse de voter les crédits nécessaires aux travaux il est navrant de constater que la minorité utilise les informations dont elle dispose pour s'attribuer les mérites des investissements d'ores et déjà planifiés et prétendre qu'on pourrait faire toujours plus et toujours plus vite.

Les élus du nouvel élan tressois ont voté pour les travaux d'assainissement et de voirie réalisés hameaux de Perrin (lettre aux riverains)

● Dans toutes les communes de France toutes les dépenses proposées sont rassemblées dans Le budget de la commune. Ce document est soumis à la discussion et à l'approbation du conseil municipal. C'est ainsi que les investissements de voirie réalisés hameaux de Perrin ont été présentés dans le budget. Ils n'ont pas été soutenus par la minorité : depuis leur élection les élus du nouvel élan tressois ont systématiquement voté contre l'adoption du budget principal de la commune. Quant aux travaux d'assainissement la minorité a refusé d'approuver le compte administratif 2015, le budget d'assainissement et refusé d'approuver le budget supplémentaire sur lequel sont imputés les travaux (voir compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2016).



La minorité ne se fait pas entendre et ne participe pas à la vie du conseil (gazette n°22 bis)

● La minorité se fait entendre dans les commissions municipales, dans les séances du conseil, dans le journal de la commune, dans des tracts librement diffusés même quand ils sont diffamatoires et mensongers. Les élus de la minorité ont bénéficié à leur demande de formations payées par le contribuable. S'ils souhaitent participer positivement à la vie du village il leur faut d'abord assister aux commissions municipales et y faire des propositions. Or, en 2016, les élus du Nouvel Elan Tressois ont assisté seulement à 7 des 13 réunions de commissions municipales

Absence d'explication en conseil (tribune libre, Tresses informations, décembre 2016).

● Une semaine avant le conseil municipal, chaque élu reçoit chez lui une notice explicative des délibérations proposées. Il a toute liberté pour poser une question écrite, à laquelle il est répondu pendant le conseil ; **la minorité ne pose aucune question.** La discussion en conseil est libre. Nous vous invitons à venir assister aux séances du conseil : elles sont toutes publiques.

Maire de père en fils (gazette n°25)

● Dans toutes les communes de France il appartient au conseil municipal d'élire le maire. Christian Soubie, membre du conseil municipal depuis 1995, a été élu maire en 2011, à l'unanimité des élus du conseil, toutes sensibilités confondues. En 2014 il a conduit la liste Tresses ensemble à laquelle les Tressois-es ont accordé la majorité des suffrages. Le conseil municipal l'a ensuite élu maire par 21 voix sur 27. Elu maire de Tresses à 40 ans, le maire par sa jeunesse et son dynamisme, ancré dans la société civile et professionnelle, s'inscrit déjà dans le renouveau français. Il a souhaité ne pas cumuler le mandat de maire avec un autre mandat électif.

Le Maire refuse de répondre aux courriers de la minorité (gazettes n°23, 24 etc.).

● Il est répondu à chaque courrier de la minorité. L'ensemble des documents demandés est communiqué. Pour être précis, la minorité a adressé 48 courriers en 36 mois. Elle a demandé et obtenu les listes électorales en 2014, 2015, 2016, 2017. Elle a demandé et obtenu la consultation de multiples permis de construire. Elle a demandé et obtenu de multiples registres de délibération du conseil municipal, les comptes administratifs des budgets, etc...

Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/tresses.ensemble - <http://tressesensemble.blogspot.fr/>

STOP A LA DESINFORMATION



VRAI/FAUX

le Nouvel élan tressois, entre fausses informations et critique systématique !

Nous déplorons, hélas, à nouveau les mensonges de la minorité, cette fabrique à dénigrement systématique, dénuée de toute proposition. Revue de détail de ces fake news, ces bullshits comme on dit aujourd'hui.

« Nous sommes persuadés qu'il était tout à fait envisageable de créer une seule structure réunissant les équipements nécessaires [au sport et aux activités socio-culturelles] » (gazette 27).

● Curieuse réécriture de l'histoire : la minorité a été associée au jury de concours de la salle socio-culturelle ; elle a pleinement participé à ce jury et a voté pour le projet retenu.

« Nos voisins de Fargues St Hilaire l'ont fait » (gazette 27).

● Comparer Tresses et Fargues n'a pas de sens : Fargues a le nombre d'habitants que Tresses avait au milieu des années 1980. La nouvelle salle est déjà pleinement occupée par les activités sportives qui sont bien plus nombreuses et diversifiées que nos voisins. Le coût au m² par habitant de la salle multi sports de Tresses est 10% moins cher que celui du carré des forges à Fargues.

La salle multi sports a coûté 2,2M€ (gazette 27).

● La commune finance 1,57M€ et non 2,2M€ : les collectivités locales récupèrent la TVA et la commune a obtenu de nombreuses subventions.

« Le coût de la salle de Mares pour les activités socio culturelles devrait atteindre 3,4M€ » (gazette 27).

● Le budget voté en conseil municipal est 20% inférieur à ce qu'affirme la minorité, et déjà 266 000€ de subventions ont été obtenus. On aurait eu davantage d'aide si la minorité n'avait pas voté contre une délibération le 11 décembre dernier.

« les sanitaires du centre de loisirs sont insalubres ».

● L'ensemble des locaux du centre de loisirs a été refait. Portes, vitres, WC, toiture, etc. Grâce à notre action volontariste, notre commune dispose du centre de loisirs le plus grand et le plus moderne de la communauté de communes. Les Tressois ont également libre accès à l'ensemble des centres de loisirs de la CDC.

SALLES D'ACTIVITÉS

SCOLAIRE

Une seule commission scolaire par an (gazette 27).

● Plusieurs commissions travaillent ces sujets : une commission du conseil municipal, la commission cantine, les conseils d'école, et les commissions de la communauté de communes sur l'enfance et la jeunesse (compétences transférées à la CDC).

La commission scolaire se limite au bilan de ce qui a été fait (gazette 27).

● Toutes les commissions municipales abordent à la fois de ce qui a été réalisé et les perspectives à venir ; la parole y est libre : rien n'empêche les élus de la minorité de prendre la parole.

La minorité n'a pas été invitée à travailler sur la réforme des rythmes scolaires (gazette 27).

● L'élection donne à chaque élu le devoir de travailler à la gestion communale, sans attendre telle ou telle commission. Le comité de pilotage associe les directeurs d'école, représentants des agents territoriaux, des parents d'élèves et des élus. Nous avons interrogé tous les parents et les équipes pédagogiques et avons suivi leur avis. On attend toujours les propositions de la minorité...

TROTTOIRS

La réfection des trottoirs a été proposée en 2014 par la minorité et pas par la majorité (gazette 27).

● Encore un gros mensonge. Voir par exemple la lettre numéro 7 de Tresses ensemble publiée avant les élections et notre profession de foi.

La minorité dit soutenir la réfection des trottoirs (gazette 27).

● La minorité n'a voté aucun des budgets qui ont permis de financer la réfection des trottoirs des lotissements !

Bien souvent la couche d'enrobé est moins épaisse que prévu (gazette 27).

● Tous les élus portent collectivement la responsabilité de la gestion des deniers publics. Si un élu de la minorité a connaissance d'une malfaçon, d'une exécution irrégulière d'un marché, il a le devoir d'intervenir sans délai. Même après le chantier les travaux restent couverts par une garantie.

VOIRIE

LOTISSEMENTS

Transfert de voirie de lotissement : la minorité se félicite d'un vote unanime (gazette 27).

● En vérité, lorsque le sujet a été présenté au conseil en 2016 la minorité a voté contre. On a perdu un an et engagé des dépenses inutiles pour que finalement la minorité finisse par voter pour, l'année suivante.

« Le procès-verbal reflète [sic] ni la réalité des débats, ni le sens de notre vote » (tribune, Tresses informations, mars 2018)

● Lors de la séance du conseil municipal de décembre 2017 le procès-verbal de la séance de novembre a été soumis au vote : aucune remarque des élus de la minorité. Pourtant, 5 mois après les débats, la minorité attaque le procès-verbal. Réponse du Préfet de la Gironde : « l'examen des actes qui m'ont été transmis n'a révélé aucune irrégularité manifeste. Je relève que la délibération a été adoptée à l'unanimité ».

www.facebook.com/tresses.ensemble - <http://tressesensemble.blogspot.fr/>

La municipalité bétonne la commune (gazette 27).

● La minorité s'est engagée par écrit à respecter l'objectif de 25% de logements sociaux en 2025 : c'est exactement le rythme actuel. Grâce à la majorité les 2/3 de la commune sont non constructibles. La vérité est que cela irrite les élus de la minorité propriétaires terriens qui veulent faire classer leurs terrains en zone constructible.

« Les orientations d'aménagement et de programmation [du quartier de Fabre] ne sont pas consultables. » (interview à Sud-ouest, 25 janvier 2018).

● La totalité des documents d'urbanisme du secteur sont en libre disposition à l'accueil de la mairie (PLU, OAP etc.). Venez les lire ! De manière générale tous les documents publics sont consultables sur simple demande en mairie.

« En 3 ans de mandat 4 directeurs généraux des services se sont succédé » (gazette 27).

● Encore un gros mensonge. Ces quinze dernières années Tresses n'a connu que deux directeurs généraux des services. Celui qui est en fonction est arrivé après le départ en retraite du précédent. Difficile de faire plus stable !

C'est parce qu'il y a une opposition que les choses changent (gazette 27).

● Le city stade, la nouvelle cour de l'école élémentaire ou encore l'avenue des écoles ont été réalisés lors du précédent mandat, tout comme les terrasses de Tresses - parking du bourg - contre lesquelles la minorité s'est déchaînée lors des élections, alors que chacun constate chaque jour l'utilité de cet aménagement.

« nous aurions pu l'emporter en 2014 » (gazette 27).

● Avec des si on mettrait Paris en bouteille... Tresses ensemble a obtenu la majorité des voix avec un écart similaire à Chirac face à Jospin, Sarkozy face à Royal, Hollande face à Sarkozy, dont personne ne conteste l'élection.

L'organisation de spectacles n'était pas conforme à la législation (gazette 27).

● La commune a toujours payé les charges fiscales et sociales particulières des artistes. Comme la commune organise plus de 6 spectacles par an elle dispose dorénavant d'une licence d'entrepreneur de spectacle.

Les documents budgétaires ne sont pas disponibles.

● Tous ces documents sont librement consultables sur le site internet de la commune. En outre, chaque année, des centaines de pages comptables sont transmises, à sa demande, à la minorité.

Retrouvez-nous sur :



www.facebook.com/tresses.ensemble

et



<http://tressesensemble.blogspot.fr/>

STOP A LA DESINFORMATION



VRAI/FAUX

le Nouvel élan tressois, entre fausses informations et critique systématique !

Nous déplorons, hélas, à nouveau les mensonges de la minorité, cette fabrique de dénigrement systématique. Revue de détail de ces fake-news (suite).

« Aucune démarche officielle de la mairie n'a été entreprise pour ouvrir une classe supplémentaire à l'école maternelle » (gazette n°30) – « les ouvertures de classe ne sont pas automatiques (...) il faut en faire la demande » (gazette n°33)

● L'ouverture d'une classe relève exclusivement de l'Education Nationale qui nomme un enseignant. Les échanges avec l'Education nationale sont réguliers et même quotidiens à mesure que la date de la rentrée approche. Le jour même de la rentrée 2018 l'Inspecteur a été reçu dans le bureau du Maire où il lui a été rappelé notre souhait qu'une nouvelle classe soit ouverte ; il a dénombré les effectifs et indiqué que le compte n'y était pas. Nous avons poursuivi les démarches inlassablement ; le Maire et la première adjointe ont été reçus par le Directeur académique le 6 mars dernier et nous avons l'assurance que deux classes seront ouvertes à la rentrée 2019.

« Le futur projet d'agrandissement de la Maternelle ne résout pas la problématique » (gazette n°30)

● Ce projet a été proposé par la majorité et discuté avec les parents d'élèves, les enseignants, l'Inspection d'académie, les Francas, les agents municipaux. Il est le fruit de ce travail consensuel et toutes les parties trouvent que c'est un bon projet. Les plans en ont été signés par la Directrice de l'école et laissent la place à l'ajout d'une huitième classe. Comme à son habitude à aucun moment la minorité ne s'est intéressée au travail réalisé sauf à présent pour le critiquer...

« La boom d'Halloween organisée par la mairie en partenariat avec la Fcpe a été copiée sur une idée de Fargues » (gazette n°31)

● L'idée de cette boom pour les enfants n'est pas venue d'ailleurs mais d'une discussion entre la mairie et les parents d'élèves. Quand cela se pratique dans les communes alentour, il s'agit de manifestations privées et payantes. Chez nous c'est public et gratuit.

www.facebook.com/tresses.ensemble - <http://tressesensemble.blogspot.fr/>

SCOLAIRE

« Les compteurs électriques sont la propriété des communes ; s'opposer au déploiement des compteurs Linky relève du pouvoir de la commune » (compte-rendu de la réunion du 5 décembre).

● Pour que chacun puisse se faire une idée la Mairie a proposé une salle au collectif Stop Linky pour tenir une réunion publique et a demandé à Enedis de tenir une permanence d'information. En revanche ce qu'écrit la minorité est doublement faux : à Tresses comme dans la quasi-totalité des communes de Gironde les compteurs appartiennent au syndicat d'énergie électrique (Sdeeg) et le juge administratif condamne les communes qui s'opposent aux nouveaux compteurs.

« Les habitants votent tous les six ans mais, entre, on ne leur demande pas leur avis. » (Sud-ouest 16 janvier)

● Pour faire vivre la démocratie participative au quotidien, les élus sont en permanence à l'écoute des Tressois qui sont en outre régulièrement consultés en toute transparence : commissions extra-municipales, votations populaires, réunions publiques, consultations des présidents de lotissements, contacts directs avec les conseillers de quartier, visites de terrain du Maire systématiquement suivies d'un compte-rendu écrit etc. Tout cela, nous le faisons depuis fort longtemps. Nous venons également d'organiser le Grand Débat sur nos coteaux et d'installer le Forum Tressois composé de citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

« Les consultations servent d'alibi car les décisions sont déjà prises » (gazette n°28)

● Parmi bien d'autres voici trois exemples de décisions prises après concertation et non avant. La consultation sur les rythmes scolaires a permis de revenir à la semaine de 4 jours alors que l'organisation reposait sur 4 jours et demi de classe. La consultation sur la voirie chemin de Fabre et Hauts de Fabre a permis de changer le projet initial porté par le promoteur. Une consultation est en cours sur le choix d'affectation du futur lycée.

« A Tresses le système de gouvernance municipale oublie souvent la minorité » (gazette n°28)

● Tresses offre une tribune à la minorité dans les pages du magazine municipal, met régulièrement à disposition des salles municipales pour la tenue de permanences et réunions politiques, relaie la parole de la minorité sur le site internet de la commune etc. Aucune commune de la communauté de communes n'en fait autant.

« Les élus de la majorité ne voulaient pas informer les Tressois de la mise à disposition d'un cahier de doléances » (gazette n°32)

● La municipalité a décidé de mettre un cahier de doléances à disposition des habitants. Il a été posé à la vue de tous à l'accueil de la mairie et les Tressois ont été informés de cela. Dans le cadre du Grand Débat, le Maire de Tresses a de plus organisé 3 débats sur le territoire en associant 6 communes.

« forum né sans concertation » (Sud-Ouest 16 janvier)

● La mise en place du Forum Tressois faisait partie des propositions que nous avons faites lors des élections municipales. Ses règles de fonctionnement sont conformes au règlement intérieur du conseil municipal et ont été délibérées en séance.

« Tress'ouvert propose des ateliers éco-créatifs en anglais » (tract octobre 2018)

● Cette association, créée par des membres de la minorité, a permis à une auto-entrepreneuse du Blayais de développer son activité commerciale en mettant gracieusement à sa disposition un local municipal, sans le déclarer ni l'assurer. Les tarifs ont rapidement fait fuir les clients.

« La non publication de l'encart de l'association Tress'ouvert dans le magazine municipal » (tract octobre 2018)

● Cette association dispose d'un encart dans le Tresses Informations. La minorité essaie d'étendre au monde associatif les polémiques qu'elle entretient.

CONSEIL MUNICIPAL

« Il y a davantage d'élus femmes dans la minorité » (gazette n°29)

● La minorité compte autant d'élus que d'élues. Le numéro deux sur la liste de la minorité, qui disait vouloir s'investir pour la commune (en commençant par réclamer que la voirie soit refaite devant chez lui) a quitté la commune sitôt les élections passées, ce qui a amené une femme, suivante de liste, à siéger. La numéro trois sur la liste de la minorité a démissionné, ce qui a amené un homme, suivant de liste, à siéger. Du côté de la majorité les élus et élues de la première heure sont toujours mobilisés ; la composition reste paritaire comme au premier jour.

« Les règles du conseil municipal empêchent le public de participer » (gazette n°31)

● Ce ne sont pas les règles du conseil municipal qui s'appliquent mais la loi. Le juge censure d'ailleurs les délibérations prises avec la participation du public (voir par exemple Conseil d'Etat, 1996, commune de Mons en Baroeul).

« Il s'agit de débattre en conseil municipal de propositions déjà adoptées dans les petits comités préparatoires de la majorité » (gazette n°31)

● Les sujets présentés en conseil municipal sont travaillés préalablement au sein des commissions municipales. Les élus de la minorité participent peu à ces réunions et se contentent de signer la feuille de présence, sans rien dire en séance tout en dénigrant aussitôt sortis de la mairie !

EQUIPEMENTS PUBLICS

« Les sanitaires du restaurant du CLSH sont insalubres » (gazette n°28)

● La minorité affiche des photos de lieux qui ne font pas partie de l'enceinte du centre de loisirs. Les sanitaires du CLSH sont parfaitement aux normes et se situent dans un autre bâtiment. Les photos publiées et republiées ne sont pas des images du centre de loisirs ; ces pièces ne sont pas classées dans la catégorie des locaux recevant du public et les enfants n'y ont pas accès.

DECHETTERIE DE TRESSES

« La déchetterie est trop petite » (18 février)

● Cet équipement dépend du Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (S.E.M.O.C.T.O.M.) qui regroupe 83 communes. Sur l'ensemble des 666km² couverts, il existe 6 déchetteries et nous avons la chance d'en avoir une. Elle sera agrandie très prochainement et pourra également accueillir des gravats. Le permis de construire a été signé récemment.

« Le changement de fonctionnement aurait pu être débattu en commission » (gazette n°32)

● Le sujet a été débattu en commission puis en séance publique du conseil communautaire. Le 2 avril dernier, la représentante de la minorité a voté pour la hausse des versements au SEMOCTOM découlant de la hausse des tarifs aux usagers.



Retrouvez-nous sur www.facebook.com/tresses.ensemble



STOP A LA DESINFORMATION

VRAI/FAUX ► le Nouvel élan tressois, entre fausses informations et critique systématique !

Il est navrant de constater combien la minorité se complaît dans le mensonge et la polémique. Cela ne nous détournera jamais de notre volonté d'agir pour l'intérêt commun et, inlassablement, de dénoncer les fausses informations et les rumeurs malveillantes.

Par exemple le procédé utilisé ad nauseam qui consiste à inventer des phrases qu'aurait dites le maire ou une adjointe : quand elles ne sont pas sorties de leur contexte ces phrases sont tout simplement inventées.

Ou encore ce sophisme usité à satiété par les minoritaires : si tout va mal (il pleut beaucoup, les gens roulent trop vite) ils l'avaient prévu et c'est la faute du Maire alors que si quelque chose de bien advient (l'éducation nationale décide d'ouvrir une classe) c'est grâce à eux seuls.

Nous continuons de rappeler ici les faits.

► DEMOCRATIE LOCALE

- Une campagne biaisée (gazette n°36).

Aux élections la liste « Tresses ensemble » a recueilli 62% des suffrages : 1269 votes contre 785 pour la minorité soit un écart de 484 voix ou 23,57 points. En 2020 comme en 2014 la minorité n'accepte pas de perdre et saisit la justice.

- « En 2011 le maire a démissionné pour donner le pouvoir à son fils » (gazette n°36).

En vérité la minorité a une bien curieuse conception de la démocratie. A Tresses comme dans les 36 000 communes de France le pouvoir ne se donne pas ; il revient au conseil municipal, désigné par les citoyens, d'élire le Maire. En 2011 les conseillers municipaux ont désigné à l'unanimité Christian Soubie lors d'un vote à bulletins secrets. Puis en 2014 comme en 2020 les citoyens ont donné la majorité à la liste Tresses ensemble.

- Une municipalité sans alternance depuis 43 ans (gazette n°36).

En droit la municipalité désigne l'ensemble des élus qui participent à l'exécutif de la commune : Maire, adjoints, conseillers délégués. Autant vous dire que depuis 43 ans ce ne sont pas les mêmes personnes qui siègent. De très nombreux changements ont eu lieu. Par exemple, depuis 2020 la municipalité est composée de 22 élus dont 60% siègent pour la première fois.

- C'est la même famille qui dirige la commune de Tresses (gazette n°36).

Cette obsession de la minorité est curieuse. Depuis la Révolution, Tresses a connu de nombreux maires, 31 pour être précis. Trois sont même issus de la famille de Mme. Balguerie, tête de liste du Nouvel élan tressois.

- La minorité n'avait pas le temps de répondre durant la campagne électorale (gazette n°36).

Le dernier tract de Tresses ensemble ayant paru une semaine avant la fin de la campagne électorale la minorité avait tout le temps d'y répondre. Nous avons interrogé le prestataire auquel la minorité a fait appel durant la campagne : il annonce un délai d'un à deux jours ouvrés pour l'impression et la livraison d'un document de qualité comportant plusieurs pages. Tout ce qui manquait à la minorité c'était des choses à dire !

FAUX

FAUX

FAUX

FAUX

FAUX

- *A la Communauté de Communes, les indemnités des élus priveraient d'aides les entreprises (gazette n°36).*

FAUX

La Communauté de Communes a financé un fonds de soutien aux entreprises pendant la crise COVID. Selon le compte-rendu des débats du conseil « les vice-présidents, au regard du mode de gouvernance (...), ont considéré que l'augmentation de la charge de travail leur impose une nouvelle organisation en mairie et/ou dans leur activité professionnelle. A ce titre ils ont émis le souhait que la CDC applique le droit commun en attribuant des indemnités à son exécutif. » Aucune action publique ne s'en trouve diminuée. Pendant que la minorité polémique à la communauté... elle demande au conseil municipal que ses propres élus perçoivent une indemnité. Pourtant, ils n'exercent aucune responsabilité et ont même tous refusé de participer aux opérations (obligatoires) d'autorisation de fermeture de cercueil !

- *Des propositions constructives sur le règlement intérieur (gazette n°36).*

FAUX

La minorité a recopié des amendements type proposés par des sites spécialisés dans l'animation d'une opposition municipale. Mais ces mêmes sites conseillent bien de travailler dans un esprit constructif, de discuter en commission. La minorité n'a rien fait de cela ; elle préfère utiliser le conseil municipal comme une tribune plutôt que travailler pour le bien public. Le conseil a souhaité s'en tenir au règlement intérieur type de l'association des maires de France, d'autant que plusieurs amendements proposés étaient contraires à la réglementation.

- *Des propositions constructives sur le budget (gazette n°36).*

FAUX

Près de la moitié des amendements de la minorité consiste à diminuer une recette ou à augmenter une dépense. Mais jamais la minorité n'explique comment il conviendrait de s'y prendre pour équilibrer le budget municipal si ses propositions étaient retenues. Demain on rase gratis ? De notre côté, grâce à notre gestion, les impôts à Tresses sont inchangés depuis 11 ans.

➤ VOIRIE / RESEAUX

➤ Il est parfois bien difficile de trouver une logique aux votes de la minorité. Jugez vous-même. Pour bénéficier des meilleurs prix la communauté de communes et les communes se fédèrent dans des groupements de commandes. Le 30 septembre dernier en conseil communautaire, les élus de la minorité tressoise votent contre la constitution d'un groupement de commandes destiné à choisir un maître d'œuvre chargé de suivre les travaux. Le 4 novembre suivant ils s'abstiennent quand il s'agit de constituer un groupement de commandes pour l'exécution des travaux de voirie (alors que tous les autres élus communautaires étaient favorables). Puis lors du conseil municipal suivant, sur le même sujet, le Nouvel Elan Tressois ne s'abstient plus mais vote contre.

INCOHERENCE

- *L'opposition au projet ENEDIS*

La minorité soutenait l'ancien Maire de Pompignac qui a négocié secrètement avec ENEDIS l'installation d'un poste électrique source. Et, à présent, la minorité s'oppose au projet. On ne peut que regretter son aveuglement passé.

INCOHERENCE

➤ ECOLES

- *La création d'un nouveau pôle scolaire nous dispenserait de réhabiliter l'école maternelle (gazette n°36).*

FAUX

La réhabilitation de l'école maternelle est indispensable et le projet a été lancé au milieu des années 2010. Parallèlement nous portons un projet de création d'un nouveau groupe scolaire. Les deux projets se complètent ; ils ne s'excluent pas. L'an dernier la minorité votait en faveur du projet de réhabilitation de l'école maternelle. Des centaines d'heures de travail ont été consacrées à ce projet, des milliers d'euros ont été dépensés. Et voilà que subitement la minorité vote contre le projet. Action publique et inconstance n'ont jamais fait bon ménage.

- *La minorité aurait la paternité du nouveau groupe scolaire (gazette n°37)*

FAUX

La minorité s'invente la paternité du projet de groupe scolaire à la Séguinie alors que celui-ci est sur la table depuis le rachat de la Séguinie par la municipalité en 1995 ! D'ailleurs pendant la dernière campagne électorale elle ne parlait absolument pas d'un groupe scolaire à la Séguinie mais à Tresses Mélac sans que jamais elle n'indique où et comment cela aurait été réalisable.

► URBANISATION

- *Des arguments nouvellement exposés lors de la campagne électorale (gazette n°36).*

FAUX

La minorité a mis elle-même sur la place publique les questions d'urbanisme ; elle ne peut s'étonner qu'il y soit répondu. La famille Balguerie a librement vendu, sans être nullement gênée par le droit de préemption, les terrains constructibles sur lesquels Mercedes trucks s'est installé et Gironde Habitat a construit les lotissements Bibonne 1, Bibonne 2, Bibonne 3, Bibonne 4, le Lavoir, le Bourg. Pour s'en tenir aux faits notons que la famille Balguerie est celle qui a vendu le plus de terrains où sont implantés des lotissements à Tresses. Le maire et sa famille n'ont jamais bénéficié du classement d'1 m² de terrain en zone constructible.

- *Une campagne biaisée par une communication douteuse (gazette n°36).*

FAUX

Selon le mot de Beaumarchais, « Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres ». Tresses ensemble s'est borné à faire état d'informations publiques. Sur le chemin de Pétrus le maître d'œuvre voirie en 2013 indiquait : « Après plusieurs explications données sur le fonctionnement du réseau pluvial au riverain du château, il est demandé d'analyser la possibilité de connecter l'exutoire existant vers le champ (au droit du mur du château) dans le busage situé en aval (situé 35m plus bas). Cette modification aurait pour conséquence directe de ne plus inonder le champ mais risque l'accumulation de plus d'eau dans le champ situé plus bas (remontée par le fossé existant). » C'est précisément ce qui se produit lors de fortes pluies.

Le commissaire enquêteur en 2006 donne un avis défavorable à diverses demandes de classer des terrains agricoles en zone constructible chemin de Pitouret. Demandes formulées par Mme. Gilly, membre de la liste du Nouvel élan tressois en 2014 et active militante en 2020 ; par Mme. Lacour candidate sur la liste du Nouvel élan tressois en 2020 (sous son nom de jeune fille, Couly), tout comme son mari qui y figurait déjà en 2014 et en est le numéro 2 en 2020.

En 2012 le rapport du commissaire enquêteur donne un avis défavorable à des demandes similaires de Mme. Gilly et de M. et Mme. Denis, tous trois membres de la liste du Nouvel élan tressois en 2014 et cette dernière encore candidate en 2020.

Si les 2/3 de la commune sont en zone non constructible, on le doit à l'action résolue de la majorité, ce qui a suscité cette opposition virulente.

- *Des propositions constructives sur la taxe sur la publicité (gazette n°36).*

Afin de lutter contre la pollution visuelle que constituent les publicités extérieures il existe une taxe. Un membre de la liste du Nouvel élan tressois redevable de la taxe avait écrit à la mairie pour protester contre cette taxe. Plus tard en conseil la minorité propose de la diminuer. Simple coïncidence ?

INCOHERENCE

- Le plan local d'urbanisme (PLU) de 2012 doit être revu : c'est d'ailleurs pourquoi nous avons engagé la révision votée en mars dernier en conseil municipal par la minorité. La révision engagée, dite allégée ou simplifiée conserve la clé de voute du précédent PLU, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). On notera encore une fois l'incohérence de la minorité qui dénonce de manière virulente le PADD (gazette n°37) et vote ensuite pour la révision du PLU qui conserve le même PADD.

INCOHERENCE

- *Les solutions qui paraissent les plus évidentes, ne sont pas toujours les meilleures !*

Prenons par exemple le toit de la salle multisports dans le centre-bourg. On entend qu'on devrait transformer cette toiture en panneaux photovoltaïques, c'est tellement évident ! A croire qu'on n'y avait jamais pensé et qu'on attendait qu'on nous le souffle à l'oreille ! Pourtant non, nous avons fait venir plusieurs professionnels qui nous ont expliqué les difficultés à surmonter. Il n'est plus autorisé de poser les panneaux en lieu et place des tuiles, il faut les positionner au-dessus, ce qui alourdirait la toiture de 15kg/m². La charpente ne le supporterait pas.

Les batteries de stockage de l'électricité produite sont très volumineuses et réduiraient la surface mise à disposition du club de basket. Enfin, nous avons soumis l'idée à l'architecte des Bâtiments de France qui l'a refusée puisque la salle est dans le périmètre du clocher classé de l'église.

INCOHERENCE



Retrouvez-nous sur www.facebook.com/tresses.ensemble

Les poupées russes ou les multiples visages de la minorité



Le Nouvel Elan Tressois (NET) regroupe des élus et des sympathisants motivés parfois par de purs intérêts personnels. Eux prétendent qu'ils ne font pas de politique... rien n'est moins vrai puisque précisément, ils ambitionnent de diriger la Commune.

Une bannière les rassemble : celle de l'opposition systématique aux projets municipaux sans souci de l'intérêt général (voir ci-dessous).



Le groupe Facebook Tresses & Compagnie : créé par un membre de la liste du NET, sous couvert de petites annonces, il permet aux opposants de critiquer sans modération les réalisations municipales. Tresses Ensemble a fait le choix de ne pas répondre à ces attaques polémiques systématiques.

Si vous vous posez des questions ou souhaitez faire une suggestion concernant les affaires communales, contactez directement les élus de Tresses Ensemble (mél ou réseaux sociaux) ou la mairie.



Le Jardin de Papou - les Potagers tressois : ce jardin est situé sur les terrains de la tête de liste de l'opposition et animé par des élus et militants du NET. Dommage que les travaux aient été réalisés sans autorisation et ne respectent pas le PLU.



Tresses environnement : le dernier né, un groupe Facebook créé par les militants du NET pour s'opposer à la construction d'un collège à Fargues-Saint-Hilaire. C'est, hélas, réussi !

La nouvelle école maternelle... Ils n'en veulent pas #1 Les élus du NET combattent un projet qu'ils soutenaient jusqu'alors. Après avoir déposé un recours contre le marché de l'école maternelle et perdu un premier procès, ils ont refusé de mettre fin à cette guérilla juridique. Leur objectif : stopper le chantier. Peu leur importe qu'enfants et enseignants soient condamnés à rester dans des bâtiments provisoires et que cela saigne les finances communales.

Un collège à Fargues-Saint-Hilaire... Ils n'en veulent pas #2 Nous avons l'assurance que les collégiens de Tresses allaient bénéficier d'un établissement neuf aux portes de la commune. Le Conseil départemental devait commencer les travaux. Mais, le projet a été féroce contesté par les élus minoritaires tressois, encore... Le nouveau collège, qui aurait dû ouvrir en 2025, ne se fera pas. Comment des élus, même d'opposition, peuvent-ils être aussi indifférents à l'intérêt des enfants et de leurs parents ?

Un Plan Local d'Urbanisme qui maîtrise la densification Ils n'en veulent pas #3 Alors que, durant la dernière campagne électorale, le NET ne cessait de critiquer l'urbanisation de la commune, en conseil municipal ses élus ont refusé de participer au vote sur le PLU permettant de la maîtriser. Voilà qui témoigne d'un sérieux manque de cohérence et de courage.

Mais aussi tous les équipements construits ces dernières années... Ils n'en voulaient pas #4 Cette opposition systématique n'est hélas pas nouvelle : le NET était contre la salle multisports de Pétrus, contre la salle du Reflet, contre l'aménagement des terrasses du centre-bourg, contre le cheminement vélo/piétons vers la plaine des sports....

Droit de réponse

Nous avons demandé un droit de réponse tant les écrits de Tresses Ensemble de juin 2022 étaient selon nous fallacieux. Ce démenti a pour but de rétablir la vérité. Nous espérons que Tresses Ensemble arrêtera définitivement ces attaques personnelles.

La page 6 du journal de la majorité de juin 2022 dans un paragraphe intitulé « Incohérence » porte des attaques personnelles visant à discréditer des personnes sympathisantes ou membres du Nouvel Élan Tressois. Or nous tenons à préciser les éléments suivants:

- La famille Balguerie n'est pas celle qui a vendu le plus de terrains, même si dans le passé elle a effectivement cédé ou vendu des terrains notamment sous peine d'expropriation. Mais Mme Balguerie n'était pas propriétaire des terrains du lotissement Dupuch, ni du terrain «Mercedes», et de nos jours du terrain en contrebas de « Mercedes » en cours de commercialisation.

Mme Balguerie attend à ce jour la réponse à son courrier du 5 avril dernier au sujet du bassin de rétention étant donné que l'emplacement réservé au PLU ne se trouve pas sur sa propriété mais sur un terrain jouxtant sa propriété.

Mme Gilly n'est pas colistière.

La famille Guillot, colistière du NET, mais non élue n'est pas propriétaire de l'espace boisé classé sur lequel des chênes centenaires ont été abattus. A noter, lorsqu'il s'est agi de poursuivre le propriétaire de la parcelle incriminée, les services de la mairie ont su trouver son identité.

Nous ne pouvions pas laisser passer de telles informations erronées donc nous avons adressé un courrier à l'ensemble des élus de la majorité en leur demandant un droit de réponse.

Nous l'avons obtenu, il devra être publié rapidement par les mêmes moyens, sur une nouvelle lettre de Tresses Ensemble adressée à toute la population, déposée dans les boîtes aux lettres, et insérée dans la page facebook et le blog de Tresses Ensemble."

Ce texte appelle de notre part une question et quelques remarques.

N'aurait-il pas été plus naturel et plus simple, pour les membres de la minorité, de nous demander un droit de réponse sans faire appel à un avocat ?

D'autant qu'il n'y a nulle diffamation ou mensonge de notre part ; nous en accuser est en revanche diffamatoire mais nous ne nous laisserons pas entraîner dans ces bêtises procédurales.

L'ensemble des informations figurant dans notre lettre est strictement exact, à ceci près que Mme Gilly ne figurait en effet pas sur la liste de la minorité mais en est un soutien actif.

Chacun peut vérifier s'il le souhaite, en consultant le rapport public du commissaire enquêteur sur la précédente enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, les sites internet dédiés aux élections municipales et en interrogeant le cadastre.

Nous nous souhaitons, à toutes et tous, une belle rentrée.